

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 55 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 33

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO - Jean GARCIA - Claude CHAMBON

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER donne pouvoir à Thierry DAYRE

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Commerce

024-2023 Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Considérant, qu'en 2017, la CCBDP a élaboré son schéma de développement commercial et artisanal en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) ;

Considérant, que la CCBDP avait été retenue sur la base de ce schéma par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sur la période 2019-2021 et que l'ensemble des crédits du FISAC ont été consommés ;

Vu la délibération n°041-2022 du 29 mars 2022 approuvant la continuité de l'opération hors FISAC, qui contribue au maintien et à la dynamisation de notre tissu commercial et artisanal de proximité, par convention avec la CCI et la CMA ;

Il est donc proposé de renouveler une convention de partenariat respectivement avec la CCI et la CMA pour la continuité de l'action sur l'année 2023 selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
10 jours CMA pour des diagnostics aux artisans	6 000	CMA de la Drôme	25 %	3 000
10 jours CCI pour des diagnostics aux commerçants et entreprises	6 000	CCI de la Drôme	20 %	2 400
		Commerçants	8 %	1 000
		CCBDP (2 600 € CCI + 3 000 € CMA)	47 %	5 600
TOTAL	12 000	TOTAL	100 %	12 000

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER les conventions avec la CCI de la Drôme et la CMA de la Drôme (ci-jointes) ;

D'AUTORISER le Président à signer les conventions ;

DE VALIDER le versement d'une subvention de 2 600 € à la CCI de la Drôme et de 3 000 € à la CMA de la Drôme pour la réalisation du programme d'actions ci-dessus ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :